

Association Française des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)  
 Délégation régionale 9 rue Bourdon 31200 Toulouse Tel/Fax: 05 61 11 87 09  
 Julien Savary, délégué régional e-mail : [j-savary@wanadoo.fr](mailto:j-savary@wanadoo.fr)

## **Avis de l'AF3V sur l'étude en cours du schéma régional Aquitaine des Véloroutes et Voies Vertes**

**J.Savary**

**3 Novembre 2002**

A la suite de la réunion de travail du 11 Octobre 2002 entre l'AF3V et le bureau d'études Altermodal, voici les principaux commentaires de l'AF3V sur l'étude en cours, et sur le schéma régional actuellement pré-défini par les collectivités locales.

NB : l'AF3V remercie la DIREN et le Conseil Régional Aquitaine d'avoir favorisé cette participation de l'AF3V à l'étude, et Laurent Mercat et Julien Wassercheid d'Altermodal pour leur disponibilité.

### **1- L'AF3V est globalement très satisfaite du schéma régional Aquitaine qui est en train de se définir à travers l'étude d'Altermodal.**

**Ce projet apparaît très ambitieux puisqu'il retient à la fois :**

#### **- les trois axes du schéma national :**

- Véloroute Atlantique, axe littoral le long de l'Océan.
- Voie Verte des Deux Mers de Bordeaux au canal latéral, puis le long du canal latéral.
- Axe transversal St Jacques de Compostelle, passant par la vallée de l'Adour, avec un tracé intéressant, comportant beaucoup de parties en « voie verte », ce qui créera un itinéraire de grande qualité à fort potentiel touristique (et utile pour le Département voisin du Gers).

#### **- trois axes de vallée, à fort potentiel touristique, demandés par l'AF3V :**

- Vallée de l'Isle
- Vallée de la Dordogne
- Vallée du Lot (déjà réalisée en partie dans le Lot-et-Garonne).

L'AF3V souhaite que ce projet soit modifié ou complété sur les points suivants (points 2 à 6).

### **2- L'axe littoral entre Bayonne et Hendaye ne devrait comporter qu'un seul itinéraire, celui qui longera la côte, que les communes ont commencé à aménager à Bayonne et Anglet, et que l'AF3V a déjà proposé localement.**

L'itinéraire intérieur existant, qui ne répond pas aux normes des Véloroutes, ne devrait figurer qu'en axe départemental (variante cyclosportive).

**3- L'axe régional du Piémont Pyrénéen**, retenu dans l'esquisse de schéma régional, ne répond pas au cahier des charges national des Véloroutes et Voies Vertes. C'est en réalité un itinéraire cyclo-sportif.

**L'AF3V demande que cet axe du Piémont Pyrénéen ne figure pas dans un schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes comme un « axe régional ».**

**Il devrait figurer plutôt en « projet départemental »**

NB : aucune continuité de cet axe n'est prévue dans le Département voisin des Hautes-Pyrénées, ni dans les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

**4- L'axe Vallée de l'Adour en amont de Dax**, retenu seulement en projet départemental, **mériterait de passer en « axe régional ».**

En effet il constitue un élément de la future « Véloroute inter-régionale Adour-Garonne », demandée par l'AF3V, et en cours de réalisation dans le Département de la Haute-Garonne.

**5-** Les barreaux de raccordement sont essentiels pour assurer la cohérence d'un réseau, surtout autour d'une grande agglomération.

**L'AF3V demande que soit rajoutés au schéma régional Aquitaine des axes régionaux de liaison entre Bordeaux et les Véloroutes et Voies Vertes voisines :**

- **une liaison Bordeaux/Libourne**, pour relier l'agglomération de Bordeaux au réseau de Véloroutes et Voies Vertes du nord de la Dordogne et de l'estuaire ;
- **une liaison Bordeaux/Facture-Biganos**, pour relier l'agglomération de Bordeaux à la Véloroute littorale atlantique vers le Sud. Sur ce trajet, les itinéraires de sortie d'agglomération bordelaise existent déjà en partie, ou sont planifiés.

**6- L'AF3V souhaite que soit rajoutée au schéma régional Aquitaine une liaison cyclable entre Mont-de-Marsan et la vallée de l'Adour** (« axe régional » ou « projet départemental »), pour permettre aux habitants de l'agglomération de Mont-de-Marsan de rejoindre le futur axe Vallée de l'Adour.